

AR Prefecture

063-256301375-20250703-DP2025011-AU
Reçu le 04/07/2025
Publié le 04/07/2025

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement
et le Développement des Combrailles**
Place Raymond Gauvin
63390 St Gervais d'Auvergne

DP2025011

DECISION DU PRESIDENT N° 2025/11
Location d'un véhicule pour le Centre de Ressources Territorial (CRT)

Le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles,

Vu l'Article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les conditions et les champs de délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant au bénéfice du président d'un établissement public de coopération intercommunale.

Vu la délibération du comité syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles en date du 30 septembre 2020 décidant des délégations du Comité Syndical au Bureau Syndical et Délégations au Président modifiée par les délibérations du comité syndical en date du 2 juin 2021, du 15 décembre 2021, du 20 juin 2024 et du 18 décembre 2024.

Vu la délibération du bureau syndical en date du 9 avril 2025 donnant délégation au président pour le choix d'un véhicule pour le Centre de ressources Territorial.

Considérant que plusieurs fournisseurs ont été consultés pour la location d'un véhicule utilitaire (Renault et Citroën).

DECIDE :

Article 1 : de retenir l'offre de LEASYS pour la location d'un véhicule Citroën Berlingo 1.5 Bleu HDI selon les modalités suivantes : location dite full maintenance, durée de location de 36 mois et 60 000 km, pour un montant mensuel TTC de 567,99 €.
Les crédits ont été prévus au budget primitif 2025 du CRT.

Article 2 : Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécourcs citoyens » accessible par le site internet www.telerecourcs.fr.

Fait à Saint-Gervais d'Auvergne, le 03 juillet 2025.

Pour copie conforme
Certifiée exécutoire
Reçue en Sous-Préfecture le
Publiée le

Le Président,

Boris SOUCHAL

